

## **7. NÉGOCIATIONS SUR LES QUESTIONS DE LA SÉCURITÉ, DE LA VÉRIFICATION, AINSI QUE DU CONTRÔLE ET DE LA LIMITATION DES ARMEMENTS**

Les gouvernements des cinq États d'Amérique centrale, avec la participation du Groupe de Contadora, conformément à son rôle de médiation, négocieront les questions laissées en suspens dans le présent Accord, en matière de sécurité, de vérification et de contrôle dans le cadre du projet d'Acte de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

Ces négociations porteront également sur des mesures visant à désarmer les forces irrégulières disposées à respecter les décrets d'amnistie.

## **8. RÉFUGIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES**

Les gouvernements d'Amérique centrale s'engagent à s'occuper d'urgence du flot des réfugiés ou personnes déplacées à la suite de la crise dans la région, en leur offrant protection et assistance, notamment en matière de santé, d'éducation, de travail et de sécurité. Ils faciliteront également leur rapatriement, réinstallation ou établissement sur une base facultative et individuelle.

## **9. COOPÉRATION, DÉMOCRATIE ET LIBERTÉ POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT**

Dans le climat de liberté qu'assure la démocratie, les pays d'Amérique centrale concluront des accords facilitant une accélération du développement afin de permettre l'instauration de sociétés plus égalitaires et exemptes de misère.

La consolidation de la démocratie suppose la création d'une économie axée sur le bien-être et d'une démocratie sociale et économique; afin de réaliser ces objectifs, les gouvernements entreprendront des démarches conjointes pour obtenir une aide économique extraordinaire de la communauté internationale.

## **10. VÉRIFICATION ET SUIVI INTERNATIONAL**

### **a) Commission internationale de vérification et de suivi**

Une Commission internationale de vérification et de suivi sera constituée conformément aux normes établies par les Secrétaires généraux de l'Organisation des États américains et de l'Organisation des Nations unies, et par les ministres des Affaires extérieures d'Amérique centrale, le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui. Cette commission sera chargée de vérifier et de suivre les progrès réalisés par les pays qui se sont engagés en vertu du présent accord.